

016-211602917-20250414-CM8140425_02-DE
Reçu le 17/04/2025

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	22	27

DATE DE CONVOCATION
07 AVRIL 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRE, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Mme Isabelle BOUTHINON-LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Audrey ALLARD, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à M. ALBERT, Mme GRANET à Mme MARC, Mme ALLARD à M. VERRIERE, M. BEINCHET à M. BOUSSARIE.

Madame Christelle ROBUCHON a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

MISE A DISPOSITION PAR LE MINISTERE DES ARMEES D'UN TERRAIN A USAGE D'AIRE DE STOCKAGE COMBE D'ARSAC

Exposé :

« Monsieur le maire indique que la commune dispose d'une aire de stockage de matériaux pour la commune et de broyage et les riverains établie sur les parcelles AR 108, AR 109, AR 110, AR 114, AR 115, AR 117, AR 584, AR 585, AR 586 AR 587, AR 588 et AR 589 au lieu-dit « la combe d'Arsac »(plan en annexe). L'accès à ce terrain se fait par le chemin rural au bout de la rue Jean Fils.

Monsieur le maire rappelle qu'une convention a été établie en 2018 avec Naval Group qui mettait à disposition les parcelles AR 114, AR 115, AR 116, AR 117, AR 118, AR 120, AR 587 et AR 589 appartenant au ministère de la Défense conformément à la délibération du 26 février 2018.

Monsieur le maire précise que les parcelles AR 114, AR 115, AR 117, AR 587 et AR 589 appartiennent au ministère des Armées.

Il convient, dès lors, de substituer à cette convention, une autorisation d'occupation temporaire (OAT) avec le ministère des Armées.

Aussi, Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- De l'autoriser à faire la demande de mise à disposition des parcelles AR 114, AR 115, AR 117, AR 587 et AR 589 auprès du ministère des armées.
- de l'autoriser à signer l'autorisation d'occupation temporaire ainsi que tout document afférent.

Les commissions « Aménagement Durable du Territoire, Cadre de Vie et Environnement » et « Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », réunies le 1^{er} avril 2025 ont examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire :

AR Prefecture

- 016-21160291-20250414-CMB140425_02-DE
Reçu le 14/04/2025
- à faire la demande de mise à disposition des parcelles AR 114, AR 115, AR 117, AR 587 et AR 589 auprès du ministère des armées.
 - à signer l'autorisation d'occupation temporaire ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE le 16 avril 2025.

Le Maire,



Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le **18 AVR. 2025**
Et publication ou notification
Du **18 AVR. 2025**
Pour Le Maire, la DGS



Caroline COUTARD



AR Prefecture

016-211602917-20250414-CM8140425_02-DE
Reçu le 17/04/2025

DE LA CHARENTE
AR Prefecture

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20250414-CM_140425_03-DE
Reçu le 17/04/2025*****
SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	22	27

DATE DE CONVOCATION
07 AVRIL 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRE, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Mme Isabelle BOUTHINON-LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Audrey ALLARD, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à M. ALBERT, Mme GRANET à Mme MARC, Mme ALLARD à M. VERRIERE, M. BEINCHET à M. BOUSSARIE.

Madame Christelle ROBUCHON a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

INCORPORATION DE BIENS SANS MAÎTRE DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL – PARCELLE CADASTRÉE AR N° 730

Exposé :

Monsieur le maire indique qu'afin de lutter contre la dégradation du tissu urbain, les procédures d'acquisition des biens sans maître ou présumés sans maître s'inscrivent dans une perspective de meilleure gestion de l'espace urbain.

Aux termes de l'article L. 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens autres que ceux relevant des successions en déshérence pour lesquelles l'Etat peut y prétendre, et qui :

- Soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Ce délai est ramené à dix ans lorsque les biens se situent dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme au sens de l'article L. 312-3 du code de l'urbanisme ou d'une opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation, dans une zone France ruralités revitalisation mentionnée aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville au sens de l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ; la présente phrase ne fait pas obstacle à l'application des règles de droit civil relatives à la prescription ;
- Soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers. Ces dispositions ne font pas obstacle à l'application des règles de droit civil relatives à la prescription ;

Monsieur le maire précise que la procédure d'appropriation des biens sans maître issus des successions ouvertes depuis plus de trente ans, ou dix ans selon le cas, est régie par les articles L. 1123-2 du code général de la propriété des personnes publiques et l'article 713 du code civil.

Il en résulte que ces biens appartiennent, de plein droit, à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

Monsieur le Maire expose que le propriétaire de l'immeuble, parcelle cadastrée section AR n° 730 sise « le champ de Roffit » - 16600 Ruelle sur Touvre, d'une contenance de 227 m², à savoir Monsieur Raymond RIGAUD, est décédé depuis le 8 février 1993.

Après recherches, il s'avère qu'aucun successible ne s'est présenté à la succession de Monsieur Raymond RIGAUD ouverte depuis plus de trente ans.

L'Etat a confirmé que ce bien n'était pas sa propriété.

Dans ces circonstances, il s'agit d'un bien sans maître dont la propriété revient de plein droit à la commune de RUELLE SUR TOUVRE.

Quand bien même l'incorporation dans le domaine communal d'un bien sans maître issu d'une succession ne nécessite aucune formalité, il n'en demeure pas moins que le conseil municipal doit autoriser l'acquisition, par le maire, d'un tel bien.

Cela étant exposé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- DE CONSTATER la propriété de la commune de RUELLE SUR TOUVRE sur la parcelle cadastrée section AR n° 730, sise « le champ de Roffit » sur la commune de RUELLE SUR TOUVRE ;
- D'AUTORISER la réalisation des formalités nécessaires, par le maire, quant au bien sans maître situé sur la parcelle cadastrée section AR n° 730, sise « le champ de Roffit » sur la commune de RUELLE SUR TOUVRE ;
- D'AUTORISER le maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Les commissions « Aménagement Durable du Territoire, Cadre de Vie et Environnement » et « Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », réunies le 01 avril 2025 ont examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- CONSTATE la propriété de la commune de RUELLE SUR TOUVRE sur la parcelle cadastrée section AR n° 730, sise « le champ de Roffit » sur la commune de RUELLE SUR TOUVRE ;
- AUTORISE Monsieur le maire à la réalisation des formalités nécessaires quant au bien sans maître situé sur la parcelle cadastrée section AR n° 730, sise « le champ de Roffit » sur la commune de RUELLE SUR TOUVRE ;
- AUTORISE Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 16 avril 2025.



Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 18 AVR. 2025
Et publication ou notification
Du 18 AVR. 2025
Pour Le Maire, la DGS

Caroline COUTARD



Département :
CHARENTE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant :
SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 -fax
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

Commune :
RUELLE SUR TOLVRE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

AR Prefecture

Section : AR-211602917-20250414-CM_140425_03-DE
Feuille : AR 01
Révisé le 17/04/2025

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 05/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



AR Prefecture

016-211602917-20250414-CM_140425_03-DE
Reçu le 17/04/2025

016-211602917-20250414-CM_140425_04-DE
Reçu le 17/04/2025

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	22	27

DATE DE CONVOCATION
07 AVRIL 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRE, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Mme Isabelle BOUTHINON-LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Audrey ALLARD, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à M. ALBERT, Mme GRANET à Mme MARC, Mme ALLARD à M. VERRIERE, M. BEINCHET à M. BOUSSARIE.

Madame Christelle ROBUCHON a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GRANDANGOULEME – REMPLACEMENT DES PROJECTEURS IODURES METALLIQUES PAR DES PROJECTEURS LED AU STADE DE PUYGUILLEN A RUELLE SUR TOUVRE.

Exposé :

« Monsieur le maire indique que la commune est engagée dans une stratégie territoriale vertueuse et qu'elle a instauré de nombreux projets en faveur de la transition énergétique et souhaite continuer à œuvrer en ce sens grâce au GrandAngoulême.

Monsieur le maire précise que l'éclairage des stades constitue une dépense énergétique non négligeable qui pourrait être optimisée grâce au passage en LED. La commune souhaite agir, dès à présent, en rénovant l'éclairage du stade de Puyguillen ciblé comme un équipement prioritaire.

Monsieur le maire précise que cette enceinte sportive est principalement utilisée par notre club de football, l'Olympique Football Club de Ruelle (OFCR), qui compte plus de 300 licenciés ainsi que par la section ruelloise du Grand Angoulême Athlétisme (G2A).

Le montant des travaux s'élève à 22 941,11 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération au global est le suivant :

- Maître d'Ouvrage : Commune de RUELLE SUR TOUVRE
- Projet présenté : Remplacement des projecteurs iodures métalliques par des projecteurs Led au stade de Puyguillen
- Coût des travaux : 22 941,11 € HT

Origine	Montant de la dépense subventionnable (HT)	Pourcentage	MONTANT SUBVENTION	
			Escomptée	Acquise
AR Prefecture				
Fonds de concours Fonds de concours du Grand Angoulême	22 941,11 €	50%	11 470,55 €	
AUTOFINANCEMENT Fonds propres	22 941,11 €	50%	11 470,55 €	
TOTAL		100 %	22 941,11 €	

Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- D'approuver les travaux de remplacement des projecteurs iodures métalliques par des projecteurs Led au stade de Puyguillen ;
- D'approuver le plan de financement des travaux de remplacement des projecteurs iodures métalliques par des projecteurs Led au stade de Puyguillen ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et participations auprès des partenaires institutionnels ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

La Commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 07 avril 2025, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuve les travaux de remplacement des projecteurs iodures métalliques par des projecteurs Led au stade de Puyguillen ;
- approuve le plan de financement des travaux de remplacement des projecteurs iodures métalliques par des projecteurs Led au stade de Puyguillen ci-dessus ;
- décide de solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et participations auprès des partenaires institutionnels ;
- autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 16 avril 2025.



Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 18 AVR. 2025
Et publication ou notification
Du 18 AVR. 2025
Pour Le Maire, la DGS


Carline COUTARD



DE LA CHARENTE **Préfecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20250414-CM_140425_05-DE
Reçu le 17/04/2025*****
SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	22	27

DATE DE CONVOCATION
07 AVRIL 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRE, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Mme Isabelle BOUTHINON-LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Audrey ALLARD, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à M. ALBERT, Mme GRANET à Mme MARC, Mme ALLARD à M. VERRIERE, M. BEINCHET à M. BOUSSARIE.

Madame Christelle ROBUCHON a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

DENOMINATION DE LA VOIE AU LIEU DIT « LA FONTAINE DES RIFFAUDS »

Exposé :

« Monsieur Le maire informe l'assemblée de l'existence d'une voie privée desservant plusieurs maisons individuelles au lieu-dit « la fontaine des Riffauds ».

Monsieur le maire précise qu'il a été sollicité par ces riverains pour une proposition de dénomination.

Monsieur le maire rappelle qu'en vertu de la loi du 22 février 2022, dite loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification), l'adressage est réalisé sous la responsabilité du Conseil Municipal de la commune et qu'il est nécessaire d'attribuer une dénomination à cette voie afin de faciliter l'accès aux services de secours et aux concessionnaires.

Monsieur le maire indique que les riverains ont proposé la dénomination suivante :

- Allée du Geai des chênes

Monsieur le maire précise que le geai des chênes est un oiseau arborant un plumage chamois roux avec des ailes blanches et noires, et des plumes bleues zébrées de noires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

– d'attribuer le nom suivant au lieu-dit « La fontaine des Riffauds » :

- Allée du Geai des chênes

– d'attribuer la numérotation linéaire aux habitations ;

– d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Les commissions « Aménagement Durable du Territoire, Cadre de Vie et Environnement »
et « Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », réunies le 01 avril 2025 ont examiné le

dossier. »

AR Prefecture

Délibéré : 602917-20250414-CM_140425_05-DE
Reçu le 17/04/2025

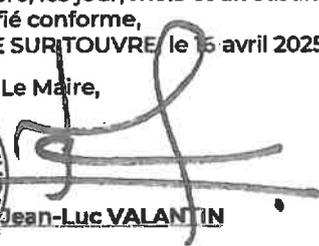
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Décide d'attribuer le nom suivant au lieu-dit « La fontaine des Riffauds » :
 - Allée du Geai des chênes
- Décide d'attribuer la numérotation linéaire aux habitations ;
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SURTOUVRE le 16 avril 2025.

Le Maire,




Jean-Luc VALANTIN

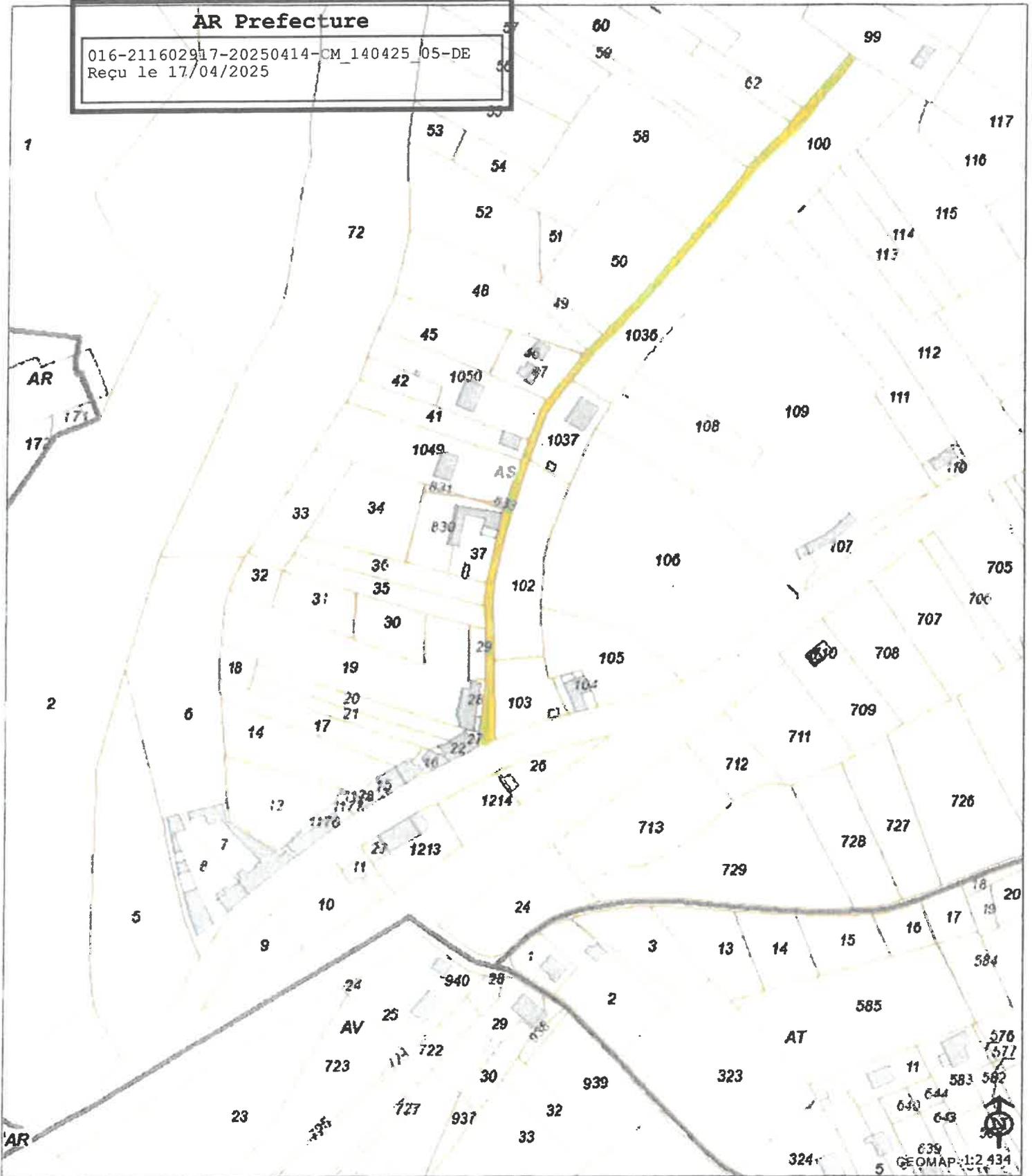
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le ~~18 AVR. 2025~~
Et publication ou notification
Du ~~18 AVR. 2025~~
Pour Le Maire, la DGS


Caroline COUTARD



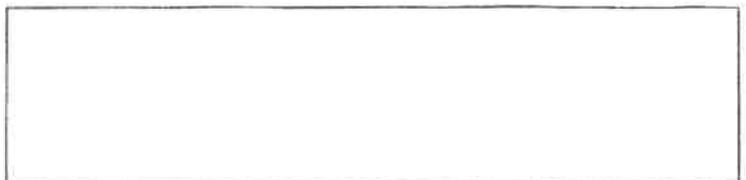
AR Prefecture

016-211602917-20250414-CM_140425_05-DE
Reçu le 17/04/2025



Toutes les informations contenues dans ce plan ne sont fournies qu'à titre indicatif.
La responsabilité de leur propriétaire et/ou du GrandAngoulême ne saurait être engagée.

Copyright DGFI, tous droits réservés



AR Prefecture

016-211602917-20250414-CM_140425_05-DE
Reçu le 17/04/2025

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE **Préfecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20250414-CM_140425_06-DE
Reçu le 17/04/2025*****
SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	22	27

DATE DE CONVOCATION
07 AVRIL 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRE, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Mme Isabelle BOUTHINON-LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Audrey ALLARD, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à M. ALBERT, Mme GRANET à Mme MARC, Mme ALLARD à M. VERRIERE, M. BEINCHET à M. BOUSSARIE.

Madame Christelle ROBUCHON a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

MISE EN PLACE DES ESPACES SANS TABAC

Exposé :

Monsieur le maire informe que la Ligue contre le cancer encourage et accompagne la mise en place d'espaces extérieurs sans tabac tels que les parcs, jardins, plages, etc. Pour promouvoir cette démarche visant à dénormaliser le tabagisme dans l'espace public, un label est décerné par la Ligue aux villes qui s'engagent dans cette voie.

Le projet définit les orientations et les actions destinées à :

1. La protection de l'environnement

Interdire de fumer dans un espace préserve l'environnement des mégots de cigarettes dont les filtres ne sont pas biodégradables et mettent des années à disparaître. Ces mégots sont ramassés par les services municipaux de nettoyage, une action qui a un coût pour la commune.

Interdire de fumer dans un espace vert prévient également les incendies accidentels.

2. La dénormalisation du tabagisme

Inscrire les espaces verts ou les lieux fréquentés par les enfants dans la démarche de dénormalisation favorise l'arrêt du tabagisme et prévient l'entrée en tabagie des jeunes, cible des industriels du tabac.

Monsieur le maire indique que la commune souhaite mettre en place ces espaces sans tabac dans les zones fréquentées par les enfants. Les espaces envisagés sont les suivants :

- La zone de jeu du parc de la mairie
- Les abords des écoles maternelles et primaires

- La crèche « les petits pieds de Ruelle »

~~• Aire de jeux des tous petits à Villement~~

AR Prefecture

Monsieur le maire proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Reçu le 17/04/2025

- ~~Émettre un avis favorable sur le projet~~ espace sans tabac

- Autoriser le maire à signer la convention avec la Ligue contre le cancer en annexe et tous documents afférents

Les commissions « Aménagement Durable du Territoire, Cadre de Vie et Environnement » et « Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », réunies le 01 avril 2025 ont examiné le dossier. »

Délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Emet un avis favorable sur le projet espace sans tabac ;
- Autorise le maire à signer la convention avec la Ligue contre le cancer en annexe et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR LOUVRE, le 18 avril 2025.



Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 18 AVR. 2025...
Et publication ou notification
Du 18 AVR. 2025...
Pour Le Maire, la DCS


Caroline COUTARD





CONVENTION DE PARTENARIAT

- ESPACE SANS TABAC -

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE RUEILLE SUR TOUVRE, ET LE COMITE DE CHARENTE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

ESPACE LABELISE « ESPACE SANS TABAC »

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

La commune de Ruelle sur Touvre représentée par Monsieur Jean-Luc Valantin, Maire,

Ci-après dénommée « **La Commune** »

ET

Le comité de Charente de la Ligue Nationale contre le cancer, dont le siège social est sis : 104 rue Monlogis représenté par le Dr Jean-Pierre Dupuychaffray, agissant en qualité de Président.

Ci-après dénommée « **Le Comité** »

La commune et le comité de la Ligue nationale contre le cancer étant ci-après dénommés individuellement « le partenaire » et collectivement « les partenaires » ou « les parties ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIVIT :

Préambule

La Ligue nationale contre le cancer est une association régie par l'article 101, reconnue d'utilité publique, reposant sur la générosité du public et sur le volontariat de ses bénévoles et salariés. La Fédération, composée de 278 départements, de 605 615 adhérents, 13 500 bénévoles et 321 salariés est présente sur tout le territoire national, est apolitique et indépendante financièrement.

La Ligue lutte au moyen d'actions complémentaires : information, prévention, promotion du dépistage, actions pour les malades et leurs proches, recherche et plaidoyer pour promouvoir les droits des personnes malades. C'est dans cette organisation que s'exprime la force et l'efficacité de la Ligue qui peut mener des actions nationales d'envergure, relayées au niveau local. Ceci est particulièrement important dans les domaines de la prévention, promotion du dépistage et de l'action pour les malades.

La Commune de Ruelle sur Touvre participe activement à toutes les mesures mises en place sur le plan local ou régional visant à protéger les populations et soutenir pleinement les actions menées par la Ligue contre le cancer.

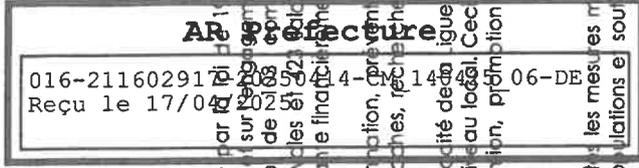
Contexte

Le contexte de la lutte anti-tabac, marqué par une intensification des mesures réglementaires et de prévention (augmentation du forfait de prise en charge des substituts nicotiques prescrits, paquet neutre, opération « Mais sans tabac », nouvelle application pour mobile Tabac info service) a probablement contribué à l'ampleur inédite de la baisse de la prévalence du tabagisme observée.

En 2017 en France, 31,9% des personnes de 18-75 ans ont déclaré qu'elles fumaient au moins occasionnellement et 26,9% quotidiennement. Ces prévalences sont en baisse pour la première fois depuis de nombreuses années. Ces résultats encourageants, en particulier parmi les plus jeunes adultes et les plus défavorisés, incitent à poursuivre les actions menées.

Le tabagisme reste en tête de toutes les causes de cancers, loin devant les autres facteurs de risque. Il est responsable de 73 000 décès, dont 45 000 par cancer, chaque année en France. Il constitue ainsi le facteur de risque évitable de cancer le plus important : on estime que, sans tabac, près d'un tiers des décès par cancer pourraient être évités.

L'instauration d'espaces et de plages sans tabac est un instrument d'action à disposition des communes pour participer à cette lutte contre le tabac efficacement.



Annexe n° 05

Dénormaliser le tabagisme.

La dénormalisation, dans le contexte du comportement social, vise à changer les attitudes face à ce qui est généralement considéré comme comportement normal ou acceptable. Quand les attitudes changent, le comportement change aussi afin de rester acceptable aux autres. L'objectif de la dénormalisation du tabagisme est de faire du tabagisme un acte anormal et inacceptable.

L'interdiction de fumer dans les lieux publics contribue à la dénormalisation du tabagisme dans la société. Plus un produit disparaît de notre environnement, moins il est consommé. L'interdiction de fumer sur les plages et dans les espaces renforce cette dénormalisation.

Inscrire les plages et les espaces verts dans une démarche de dénormalisation favorise l'arrêt du tabagisme et prévient l'entrée en tabagie des jeunes, cible majeure des industriels du tabac.

Protéger l'environnement :

Interdire de fumer dans un espace ou sur une plage préserve l'environnement des mégots de cigarettes dont les filtres ne sont pas biodégradables et mettent des années à disparaître. Des tonnes de mégots sont ramassés tous les ans sur les trottoirs des grandes villes ou sur les plages par les services municipaux de nettoyage, une action qui a un coût financier très élevé pour la commune.

De plus, tous les étés, des incendies ravagent des espaces verts et des forêts suite à un mégot jeté dans la nature. Interdire de fumer dans un espace vert prévient les incendies accidentels.

Créer des espaces sans tabac ou des plages sans tabac protège l'environnement de la pollution et de la dégradation.

Répondre favorablement aux souhaits des usagers :

Lancé par la Ligue nationale contre le cancer en 2012, le label « Espace sans tabac » a été mis en place dans de nombreuses communes, élargissant les lieux sans tabac concernés par l'interdiction de fumer à des espaces extérieurs telles les plages, les aires de jeux et les parcs. Depuis son inauguration, les espaces sans tabac se développent sans cesse. A ce jour, la Ligue contre le cancer a contribué à labelliser 973 espaces sans tabac (dont 50 plages et 30 entrées d'établissements scolaires et les espaces extérieurs de deux hôpitaux) dans 300 communes et 38 départements.

Ces initiatives sont menées en partenariat avec les collectivités territoriales et accompagnées par les Comités départementaux de la Ligue contre le cancer.

L'interdiction de fumer dans les lieux publics extérieurs bénéficie d'un soutien massif de la population, que ce soit parmi les non-fumeurs comme chez les fumeurs. L'adhésion des Français est démontrée dans un sondage IPSOS¹ réalisé pour

¹ Sondage IPSOS réalisé pour l'Alliance contre le tabac en mai 2014.

l'Alliance contre le tabac en 2014 : 84 % des personnes interrogées soutiennent l'interdiction de fumer dans les parcs et jardins publics dédiés aux enfants, 74 % sur les plages.

A la suite de la mise en place d'une plage non-fumeur à La Ciotat (Proches-du-Rhône), les trois quarts des personnes interrogées se sont dites favorables à une interdiction de fumer sur les plages, 42 % d'entre elles se déclarent même « très favorables » à une telle mesure, et seulement 9 % y étaient « très opposées ».

La ville de La Ciotat constate une augmentation de la fréquentation de sa plage sans tabac ainsi qu'un respect sans faille de l'interdiction de fumer. De même, l'évaluation sur les aires de jeux de Strasbourg² a montré un soutien de 97,8 % d'opinions favorables du public qui les fréquente.

Compte tenu de ce contexte, les parties se sont rapprochées pour convenir des modalités de mise en œuvre d'espaces sans tabac objet de la présente convention.

Annexe 1 : Préambule

4-CM_140425_06-DE

² Sondage IFOP paru dans Ouest France le 31 juillet 2014

³ Sondage INCC – Comité du Bas Rhin, sur la base de 412 répondants, mai 2014

Article 1 : Engagements

1. La Commune

La Commune s'engage à :

- Interdire la consommation de tabac sur un ou plusieurs espaces publics :
 - o L'aire de jeux du parc de la mairie
 - o Les abords des écoles maternelles Andrée Gros Duruisseau et Chantefleurs
 - o Les abords des écoles primaires Doisneau et Jean Moulin
 - o Les abords de la crèche « Les petits pieds de Ruelle »
- dans un périmètre approximatif de 30 mètres en amont et en aval de chaque entrée.
- Faire apposer les labels « Espace sans tabac » à l'entrée de l'espace public, de manière visible conformément au plan d'identification ci-après;
 - faire figurer dans la signalisation des espaces sans tabac la mention "Avec le soutien de La Ligue contre le cancer" accompagnée du logo de la Ligue.
 - faire parvenir à la Ligue l'arrêté municipal d'interdiction de fumer sur lesdits (espaces) dans un délai de 3 mois à partir de la signature de la présente convention ;
 - faire figurer dans la communication de cette action la mention "Avec le soutien de la Ligue contre le cancer" accompagnée du logo de la Ligue ;

2. Le Comité

Le Comité s'engage à :

- Constituer avec la Mairie, un groupe de travail pour le suivi de l'opération espace sans tabac
- Assurer, en collaboration avec la Commune, une présence d'accompagnement sur la Commune via des stands de sensibilisation
- Signaler à la Ligue nationale contre le cancer la participation de la Commune d'Angoulême pour inscription au répertoire recensant les espaces sans tabac.
- Signaler à la Ligue nationale contre le cancer l'absence de mise en place de l'interdiction.
- Assurer une communication autour de l'opération « espace » sans tabac ».

Article 2 : Modalités de communication sur le partenariat

Chacun des partenaires s'engage, dans le cadre du partenariat, à respecter les principes éthiques de l'autre partenaire.
Il s'engage également à ce qu'aucune communication portant sur les contenus du présent partenariat ne soit faite sans l'accord de l'autre partie.
Tout document ou support créé par l'un des partenaires, contenant une marque, un logo et/ou un signe distinctif de l'un des autres partenaires, sera soumis à un accord préalable et écrit de ce dernier.

Les partenaires s'engagent à n'utiliser ces marques, logos et/ou signes distinctifs que dans le seul cadre de la réalisation de supports liés à ce partenariat et en dehors de la durée de la présente convention.

Article 3 : Droits de propriété intellectuelle

La présente convention n'a ni pour objet ni pour effet de constituer un droit quelconque à l'une des parties sur les droits de propriété intellectuelle (patent, en particulier, les marques) des autres parties.
Toute utilisation de la marque de l'un des partenaires ou toute publication quelconque de la marque de l'un des partenaires, en dehors de la présente convention, de quelque nature que ce soit est interdite, en dehors de la présente convention.
Les parties resteront propriétaires des droits de propriété intellectuelle existants à leurs marques.

Article 4 : La durée

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature. Elle est conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans. Elle peut être résiliée à échéance moyennant un préavis de 3 mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie.

Article 5 : Résiliation pour le non-respect des engagements

En cas de non-respect par l'une des parties, d'un des engagements prévus par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée, de plein droit, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à la partie défaillante. Ce courrier devra motiver les raisons de la résiliation.

Article 6 : Attribution de juridiction

Tout différend, né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, est soumis à la loi française et aux juridictions françaises.

Fait à Ruelle sur Touvre, le
En deux exemplaires originaux

Pour la Commune de Ruelle sur Touvre

Pour le Comité de Charente
Le Maire

Jean Luc VALANTIN

Président

Dr Jean-Pierre Dupuychateau

AR Prefecture
016-21160917-20250414-CM_140425_06-DE Reçu le 17/04/2025

DE LA CHARENTE-**INTÉ** **AR** Prefecture

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20250414-CM_140425_07-DE
Reçu le 17/04/2025

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	22	27

DATE DE CONVOCATION
07 AVRIL 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRE, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Mme Isabelle BOUTHINON-LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Audrey ALLARD, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à M. ALBERT, Mme GRANET à Mme MARC, Mme ALLARD à M. VERRIERE, M. BEINCHET à M. BOUSSARIE.

Madame Christelle ROBUCHON a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE POUR LE FRANCHISSEMENT DE LA TOUVRE A VILLEMENT_ APPROBATION DU PROGRAMME

Exposé :

« Monsieur le maire indique que le passage à 2 x 2 voies de circulation sur le pont de la RD 1000, au-dessus de la Touvre, a interrompu la liaison Nord/Sud des déplacements cycliste et autres modes de déplacement doux.

Afin de compenser les effets néfastes sur les modes de déplacement doux, induits par cette modification, la commune de Ruelle sur Touvre s'est attelée à trouver une solution de compensation, ayant débouchée sur un projet global.

Ce projet inclus :

- L'aménagement d'un cheminement doux, de part et d'autre d'une passerelle à construire, et plus particulièrement :
 - o Au nord, en berge de la Touvre entre la rue Chaduteau et la future passerelle, sur le tracé d'un sentier existant, en zone ombragée ;
 - o Au sud, sur un ancien chemin de ferme, sur le territoire de la commune de Gond Pontouvre, en grande partie en zone ombragée ;
- La construction d'une passerelle au-dessus de la Touvre pour relier ces deux cheminements (sans point d'appuis dans le cours d'eau) ;
- Au carrefour des rues Chaduteau et de la route de Gond Pontouvre, l'aménagement d'un plateau ralentisseur pour sécuriser la circulation et les traversées des piétons et vélos ;
- La mise en place d'un emplacement réservé sur des parcelles vierges de construction, immédiatement au nord de la rue Chaduteau, pour permettre la création d'une liaison directe en site propre, vers le cœur de quartier de Villement

Ainsi, sur la base d'une volonté forte de la commune, le projet vise à créer un cheminement fonctionnel, le plus direct possible, bucolique et ombragé, qui se veut au-delà de sa

fonction de rétablissement d'itinéraire interrompu, incitatif et attractif pour les citoyens Ruellois et, au-delà, pour ceux de la partie nord de l'agglomération.

Les objectifs sont ainsi :

016-211602917-20250414-CM_140425_07-DE

Recu le 17/04/2025

De rétablir l'itinéraire radial N°1 du schéma cyclable d'agglomération.

- ~~De desservir les communes situées au Nord de l'agglomération par ce mode de déplacement doux.~~
- Aux habitants et écoliers du quartier de Villement de se rapprocher du centre-ville par le biais de ces déplacements doux
- La redynamisation des commerces par l'affluence plus importante de population en provenance de Villement,
- D'inscrire ce cheminement dans le maillage de cheminements doux en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire communal
- De renforcer l'attractivité des modes de déplacements doux.

Les autorisations environnementales ont été obtenues.

Le programme global pour l'ensemble de ces aménagements s'établira sur plusieurs années :

- 2025 : recrutement du Maître d'œuvre pour la passerelle et études préliminaires ;
- 2026 :
 - o Étude de dimensionnement et conception de la passerelle,
 - o Recrutement des entreprises pour la réalisation de la passerelle
 - o Réalisation de la passerelle en octobre et novembre afin de respecter les engagements environnementaux dans ce secteur classé en zone Natura2000
- 2026/2027 : aménagements définitifs des cheminements de part et d'autre de la passerelle

Ce programme global, se doit de commencer par la « phase passerelle », la plus longue en matière d'études, et pour laquelle le programme pour la suite de l'opération s'établit selon le planning prévisionnel suivant :

- Consultation pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre : Mai et juin 2025
- Etudes (techniques, matériaux, coût affiné) : 2^{ème} semestre 2025
- Consultation des entreprises : 1^{er} trimestre 2026
- Travaux : octobre et novembre 2026

Monsieur le maire informe que l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de construction de la passerelle a été établie à 400 000 € HT (date de valeur janvier 2025).

Monsieur le Maire informe que l'estimation des études de maîtrise d'œuvre est fixée à 80 000 € HT.

Il convient désormais de lancer la procédure pour recruter le maître d'œuvre.

La satisfaction de ce besoin nécessite le lancement d'un Marché lancé en procédure adaptée afin de recruter la maîtrise d'œuvre.

La forme du contrat sera un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par la passation de marchés subséquents. Il comprendra un engagement sur un montant maximum de commande de 90 000 € HT sur toute la durée du contrat en application du 2^o de l'article R2162-4 du Code de la commande publique.

La durée du contrat ne pourra excéder 4 ans.

La mission relèvera du domaine fonctionnel "ouvrages d'infrastructures – réhabilitation" conformément au livre IV-Titre 3 de la deuxième partie du Code de la commande publique, et comprendra les éléments suivants :

- Les études préliminaires (EP)
- les études d'avant-projet (AVP)

- les études de projet (PRO)

- l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)

- la direction d'exécution des contrats de travaux (DET), le visa (VISA)

- l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait

Achèvement (AOR)

- Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC)

Aussi, Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- De valider le programme de construction d'une passerelle pour le franchissement de la Touvre à l'extrémité de la rue Chaduteau dans le quartier de Villement
- D'approuver l'engagement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre
- D'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne dûment habilitée à signer les marchés à intervenir.

Les commissions « Aménagement Durable du Territoire, Cadre de Vie et Environnement » et « Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », réunies le 01 avril 2025 ont examiné le dossier. »

Délibéré :

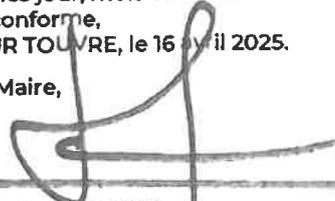
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Décide de valider le programme de construction d'une passerelle pour le franchissement de la Touvre à l'extrémité de la rue Chaduteau dans le quartier de Villement ;
- Décide d'approuver l'engagement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre ;
- Autorise Monsieur le maire ou toute personne dûment habilitée à signer les marchés à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 16 avril 2025.

Le Maire,




Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 18 AVR. 2025
Et publication ou notification
Du 18 AVR. 2025
Pour Le Maire, la DCS


Caroline COUTANT



AR Prefecture

016-211602917-20250414-CM_140425_07-DE
Reçu le 17/04/2025

016-211602917-20250414-CM_140425_08-DE
Reçu le 17/04/2025

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	22	27

DATE DE CONVOCATION
07 AVRIL 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRE, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Mme Isabelle BOUTHINON-LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Audrey ALLARD, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à M. ALBERT, Mme GRANET à Mme MARC, Mme ALLARD à M. VERRIERE, M. BEINCHET à M. BOUSSARIE.

Madame Christelle ROBUCHON a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

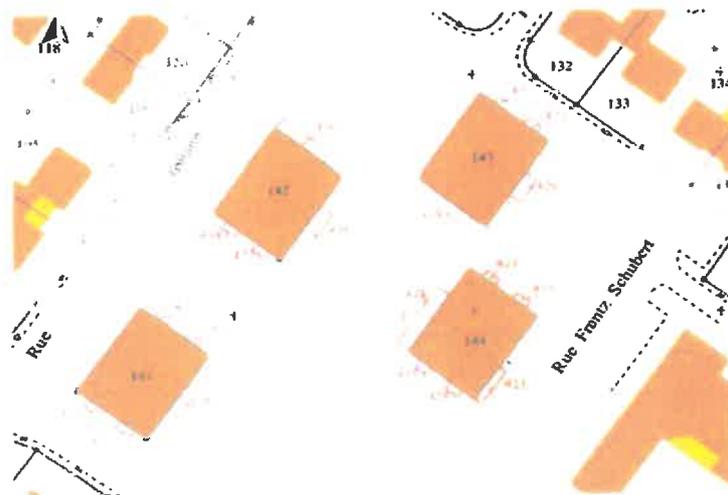
CESSION EMPRISE FONCIERE RAMPES NOALIS B2_CITE VILLEMENT

Exposé :

« Monsieur le maire rappelle que la commune a cédé l'emprise des nouveaux balcons et rampes d'accès créés par Noalis sur les 4 bâtiments B1, B2, B3 et B4 situés rue Frantz Schubert à Villement dans le cadre de la réhabilitation de leur parc Immobilier, par délibération en date du 29 avril 2024.

Monsieur le maire précise que la cession des rampes d'accès et des balcons, section AD 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434 et 435 se fera au prix d'un euro symbolique.

Monsieur le maire informe que le recensement initial, n'a pas inclus la parcelle AD 436 qui constitue la rampe d'accès du bâtiment B2. Il convient alors de régulariser la situation en rajoutant la parcelle AD 436 à la liste des parcelles déjà référencées.



Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de céder à l'euro symbolique à la SA Noalis la parcelle section AD 436 constituant l'emprise de la rampe d'accès du bâtiment B2.
- de choisir l'étude notariale de Maître Jean-Edouard DAMBIER, notaire à Angoulême pour rédiger l'acte authentique correspondant,
- de dire que les différents frais notariaux correspondants seront à la charge de Noalis,
- de l'autoriser à signer l'acte ainsi que tout document afférent. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide de céder à l'euro symbolique à la SA Noalis la parcelle section AD 436 constituant l'emprise de la rampe d'accès du bâtiment B2.
- choisit l'étude notariale de Maître Jean-Edouard DAMBIER, notaire à Angoulême pour rédiger l'acte authentique correspondant,
- dit que les différents frais notariaux correspondants seront à la charge de Noalis,
- autorise Monsieur le maire à signer l'acte ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 16 avril 2025.



Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le **18 AVR. 2025**
Et publication ou notification
Du **18 AVR. 2025**
Pour Le Maire, la DCS

Caroline COUTARD



DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20250414-CM_140425_09-DE
Reçu le 17/04/2025

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	22	27

DATE DE CONVOCATION
07 AVRIL 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRE, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Mme Isabelle BOUTHINON-LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Audrey ALLARD, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à M. ALBERT, Mme GRANET à Mme MARC, Mme ALLARD à M. VERRIERE, M. BEINCHET à M. BOUSSARIE.

Madame Christelle ROBUCHON a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

CAMPAGNE INCITATIVE POUR LA RESTAURATION DES FAÇADES- MODIFICATION CONDITIONS ATTRIBUTIONS

Exposé :

« Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », la Commune de Ruelle sur Touvre a mis en place une campagne d'incitation pour la restauration des façades dans le centre-ville par délibération du 03 avril 2023.

Ainsi, dès 2023, une subvention d'un montant de 50 % du montant des travaux plafonnée à 15 000 €, pourrait être accordée aux propriétaires d'immeubles pour la restauration de leur(s) façade(s) dans le centre-ville, constitué principalement par l'avenue du Président Wilson, la rue Camille Pelletan et l'avenue Jean Jaurès, tel que définies dans le règlement.

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire :

- D'apporter des précisions sur les prestations éligibles et non éligibles (article 2.3)
- D'apporter des compléments sur la localisation des opérations de façades afin de permettre la possibilité d'étudier toute autre demande en centre-ville, après étude de l'intérêt public, de l'état de la façade et des devis présentés (article 2.2.1)

Le Maire propose à l'Assemblée :

- de MODIFIER le règlement des aides pour la restauration des façades dans le centre-ville tel que présenté en annexe,
- de DÉCIDER d'inscrire une somme de 5 000 € au titre de l'année 2025.

Les commissions « Aménagement Durable du Territoire, Cadre de Vie et Environnement » et « Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », réunies le 01 avril 2025 ont examiné le dossier. »

AR Prefecture

016-211602917-20250414-CM_140425_10-DE

Reçu le 17/04/2025

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	22	27

DATE DE CONVOCATION

07 AVRIL 2025

DATE D'AFFICHAGE

17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAGRE, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Mme Isabelle BOUTHINON-LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Audrey ALLARD, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à M. ALBERT, Mme GRANET à Mme MARC, Mme ALLARD à M. VERRIERE, M. BEINCHET à M. BOUSSARIE.

Madame Christelle ROBUCHON a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX ASSOCIATIONS

Exposé :

« Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commission sport, associations et équipements réunie le 02 avril 2025 a instruit les différentes demandes de subventions de fonctionnement, considérant que toutes les pièces justificatives dans le cadre du dossier de demande de subvention ont été transmises.

Il expose à l'assemblée les différentes propositions de la commission sport et vie associative pour l'attribution des subventions de fonctionnement, ligne par ligne, pour chacune des associations.

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement votée 2024	Proposition commission sport et vie associative	Décision du Conseil Municipal	Vu l'article L2131-11 du CGCT, élus ne prenant pas part au vote
SUBVENTIONS SOCIALES				
Un hôpital pour les enfants	Pas de demande	100		
VMEH (visites malades hôpitaux)	100	100		
Amicale des Donneurs de Sang	300	300		
Les clowns stéthoscopes	100	100		
APF France Handicap	100	100		
Banque alimentaire de la Charente	1.000	1.000		
Secours populaire de Ruelle	600	600		
DEMANDES 2024 NON RENOUVELLÉES 2025/				
ADAPEI	300	/		
AFSEP Sclérosés en plaques	100	/		
France ADOT (don d'organes)	100	/		
SOUS-TOTAL	2.700€	2.300€		
SUBVENTIONS SPORTIVES FONCTIONNEMENT				
Angoulême Natation Charente	Pas de demande	0		
Association Sportive LP Jean Caillaud	150	150		

CSAR Canoë-Kayak	1.000	1.000	
CSAR Cyclisme	500	500	
CSAR remise en forme	300	300	
CSAR SKI	300	300	
CSAR Plongée sous-Marin	1.000	1.000	
02A-211602917-20250414-CM_140425_10-DE Reçu le 17/04/2025	4.200	4.200	
Gymnastique Volontaire des Riffauds	300	300	
Gymnastique Volontaire Ruelle s/Touvre	600	600	
Judo Club de Ruelle	3.000	3.000	
Karaté Club de Ruelle	1.250	1.250	
Les archers de la Touvre	1.200	1.200	
Olympique Football Club de Ruelle	11.500	11.500	
Pétanque Ruelloise	500	500	
Ruelle Basket Club	1.500	1.500	
Ruelle Gym	1.800	1.800	
Ruelle Olympique Collège Association (ROCA)	200	200	
Ruelle Volley-Ball	300	300	
Tennis Club de Ruelle	Pas de demande	1.800	
Union Ruelle-Mornac handball	5.500	5.500	
DEMANDES 2024 NON RENOUVELLÉES 2025			
Billard club les diabolins	100	/	
SOUS-TOTAL	35.200€	36.900€	

SUBVENTIONS DIVERSES FONCTIONNEMENT (Animation, action culturelle, enfance et jeunesse)			
APE Villement	200	200	
AHVEC	900	900	
Association Musicale de Ruelle	1.500	1.500	
Association Riffauds Animation	Pas de demande	300	
Club Photo de Ruelle	800	800	
Comité de Quartier de Villement	500	500	
Foyer des Jeunes des Riffauds (FJEP)	400	400	
La maison des Lycéens Jean caillaud	500	500	
Poiplum	400	400	
Trois petits chats rentais	0	0	
Union Locale des Anciens Combattants	570	570	
Université Populaire	6.500	6.500	
DEMANDES 2024 NON RENOUVELLÉES 2025			
APE Centre et Doisneau	400	/	
Comité de quartier des Riffauds	200	/	
FCPE Collège N. Casteret	200	/	
Les gens des Seguins	250	/	
Team ghost paranormal 16	0	/	
SOUS-TOTAL	13.320€	12.570€	

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE			
Prévention Routière	370	370	
Ass. Souvenir des Fusillés de la Braconne	150	150	
MFR Jarnac	0	0	
TED 16 GDS	0	0	
SOUS-TOTAL	520€	520€	
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			
Subvention(s) exceptionnelle(s) à venir en cours d'année	3.140	4.060	
SOUS-TOTAL	3.140€	4.060€	
TOTAL GLOBAL	54.880€	56.350€	

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations, conformément au tableau ci-dessus ;
- De l'autoriser à signer les conventions de partenariat avec les associations.

016-211602917-20250414-CM 140425_10-DE,
 Recu le 17/04/2025
 La Commission « Sport, associations et équipements », réunie en date du 02 avril 2025, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations conformément au tableau ci-dessous ;
- autorise Monsieur le maire à signer les conventions de partenariat avec les associations.

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement votée 2024	Proposition commission sport et vie associative	Décision du Conseil Municipal	Vu l'article L2131-T1 du CGCT, élus ne prenant pas part au vote
SUBVENTIONS SOCIALES				
Un hôpital pour les enfants	Pas de demande	100	100	
VMEH (visites malades hôpitaux)	100	100	100	
Amicale des Donneurs de Sang	300	300	300	
Les clowns stéthoscopes	100	100	100	
APF France Handicap	100	100	100	
Banque alimentaire de la Charente	1.000	1.000	1.000	
Secours populaire de Ruelle	600	600	600	
DEMANDES 2024 NON RENOUELLÉES 2025/				
ADAPEI	300	/	/	
AFSEP Sclérosés en plaques	100	/	/	
France ADOT (don d'organes)	100	/	/	
SOUS-TOTAL	2.700€	2.300€	2.300€	

SUBVENTIONS SPORTIVES FONCTIONNEMENT				
Angoulême Natation Charente	Pas de demande	0	0	
Association Sportive LP Jean Caillaud	150	150	150	
CSAR Canoë-Kayak	1.000	1.000	1.000	
CSAR Cyclisme	500	500	500	
CSAR remise en forme	300	300	300	
CSAR Ski	300	300	300	
CSAR Plongée Sous-Marine	1.000	1.000	1.000	
G2A	4.200	4.200	4.200	
Gymnastique Volontaire des Riffauds	300	300	300	
Gymnastique Volontaire Ruelle s/Touvre	600	600	600	
Judo Club de Ruelle	3.000	3.000	3.000	
Karaté Club de Ruelle	1.250	1.250	1.250	
Les archers de la Touvre	1.200	1.200	1.200	
Olympique Football Club de Ruelle	11.500	11.500	11.500	
Pétanque Ruelloise	500	500	500	
Ruelle Basket Club	1.500	1.500	1.500	
Ruelle Gym	1.800	1.800	1.800	
Ruelle Olympique Collège Association (ROCA)	200	200	200	
Ruelle Volley-Ball	300	300	300	
Tennis Club de Ruelle	Pas de demande	1.800	1.800	
Union Ruelle-Mornac handball	5.500	5.500	5.500	
DEMANDES 2024 NON RENOUELLÉES 2025				

Billard club les diabolins	100	/	
SOUS-TOTAL	35.200€	36.900€	36.900€

AR Prefecture (SUBVENTIONS DIVERSES FONCTIONNEMENT (Animation, action culturelle, enfance et jeunesse))			
016 211602917-20250414-CM_140425_10-DE APE Villement Recu le 17/04/2025 AHVEC	200	200	200
	900	900	900
Association Musicale de Ruelle	1.500	1.500	1.500
Association Riffauds Animation	Pas de demande	300	300
Club Photo de Ruelle	800	800	800
Comité de Quartier de Villement	500	500	500
Foyer des Jeunes des Riffauds (FJEP)	400	400	400
La maison des Lycéens Jean caillaud	500	500	500
Poiplum	400	400	200
Trois petits chats rentals	0	0	200
Union Locale des Anciens Combattants	570	570	570
Université Populaire	6.500	6.500	6.500
DEMANDES 2024 NON RENOUVELLÉES 2025			
APE Centre et Doisneau	400	/	/
Comité de quartier des Riffauds	200	/	/
FCPE Collège N. Casteret	200	/	/
Les gens des Seguins	250	/	/
Team ghost paranormal 16	0	/	/
SOUS-TOTAL	13.320€	12.570€	12.507€

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE			
Prévention Routière	370	370	370
Ass. Souvenir des Fusillés de la Braconne	150	150	150
MFR Jarnac	0	0	0
TED 16 GDS	0	0	0
SOUS-TOTAL	520€	520€	520€

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			
Subvention(s) exceptionnelle(s) à venir en cours d'année	3.140	4.060	4.060
SOUS-TOTAL	3.140€	4.060€	4.060€

TOTAL GLOBAL	54.880€	56.350€	56.350€
---------------------	----------------	----------------	----------------

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme,
 Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 16 avril 2025.



Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire
 Après dépôt en Préfecture
 Le 18 AVR 2025
 Et publication ou notification
 Du 18 AVR 2025
 Pour Le Maire, la D.S.



COUDARD

016-211602917-20250414-CM_140425_11-DE
Reçu le 17/04/2025

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	22	27

DATE DE CONVOCATION
07 AVRIL 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRE, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Mme Isabelle BOUTHINON-LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Audrey ALLARD, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à M. ALBERT, Mme GRANET à Mme MARC, Mme ALLARD à M. VERRIERE, M. BEINCHET à M. BOUSSARIE.

Madame Christelle ROBUCHON a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

VOTE DES SUBVENTIONS SUR PROJET 2025 AUX ASSOCIATIONS RUELLOISES

Exposé :

« Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commission sport, association et équipements réunie le 02 avril 2025 a instruit les différentes demandes de subventions sur projet, considérant que toutes les pièces justificatives dans le cadre du dossier de demande de subvention ont été transmises.

Il expose ensuite à l'assemblée les différentes propositions de la commission pour l'attribution des subventions sur projet, ligne par ligne, pour chacune des associations.

ASSOCIATIONS	Projet	Proposition Commission sport et vie associative	Décision du Conseil Municipal	Vu l'article L2131-11 du CGCT, élus ne prenant pas part au vote
SUBVENTIONS SPORTIVES SUR PROJET				
Gym volontaire des Riffauds	Achat de matériel : bandé latex	50		
Les Archers de la Touvre	Préparation jeunes arches compétitions nationales individuel et équipe	1.000		
G2A	Cross	1.200		
OFCR	Tournoi des As	1.500		
OFCR	Football cup Barcelona	500		
OFCR	Stage de Pâques	400		
La pétanque Ruelloise	Le grand prix de la ville	500		
La pétanque Ruelloise	École de pétanque	400		
CSAR Canoë	Renouvellement d'une remorque	1.000		
CSAR Plongée sous-marine	Achat climatiseur local compresseur	500		

URMBH	Mini handball tour	300		
URMBH	Hand nenette	300		
ROCA	AR Pr fermeture Voyage au Chambon	300		
Tennis Club de Ruelle	Tennis à l'école	400		
Tennis Club de Ruelle	Sport adapté	200		
Ruelle Gym	Formation encadrement loisirs, baby et jugement compétition	300		
Ruelle Gym	Renouvellement matériel	1.000		
Angoulême Vélo Club	Course cycliste	1.800		
TOTAL		11.650€		

SUBVENTIONS DIVERSES SUR PROJET

ACAR	Guinguette des commerçants	500		
Association Parents Elèves Doisneau/Centre	Spectacle kermesse fin année	200		
Axe Humanitaire des Volontés Européennes et Camerounaises (AHVEC)	Atelier « Le wax et le réemploi » médiathèque	150		
Axe Humanitaire des Volontés Européennes et Camerounaises (AHVEC)	Atelier fabrication bijou perlé d'inspiration de la culture Camerounaise médiathèque	250		
Association Musicale de Ruelle	Fête des élèves : examens départementaux	0		
Association Musicale de Ruelle	Concert annuel Théâtre Jean Ferrat	1.500		
Association des Riffauds Animation	Vide grenier	100		
Association des Riffauds Animation	Marches mensuelles	0		
Association des Riffauds Animation	Repas de la butte	100		
Club photo	Ruelle info photo	500		
Comité des jumelages	Accueil délégation Irlande	0		
Maison des Lycéens	Sortie Escape Game sur le cyber harcèlement	300		
Poiplum	Création d'un livre d'estampes sur la thématique "Terre mère"	200		
FCOL	Festival du Livre Jeunesse 2025	2.000		
FJEP	Téléthon 2025	1.200		
TOTAL		7.000€		

Totaux budgétisés		18.650€		
--------------------------	--	----------------	--	--

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'attribuer les subventions sur projet, aux associations, conformément au tableau ci-dessus ;
- De l'autoriser à signer les conventions de partenariat avec les associations.

La Commission « Sport, associations et équipements », réunie en date du 02 avril 2025, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Décide d'attribuer les subventions sur projet, aux associations, conformément au tableau ci-dessous ;

- Autorise Monsieur le maire à signer les conventions de partenariat avec les associations.

AR Prefecture		Proposition Commission sport et vie associative	Décision du Conseil Municipal	Vu l'article L2131-11 du CGCT, élus ne prenant pas part au vote
016-21168801050414- Recu le 17/04/2025	ASSOCIATIONS CM_140425_Projet			
SUBVENTIONS SPORTIVES SUR PROJET				
Gym volontaire des Riffauds	Achat de matériel : bande latex	50	50	
Les Archers de la Touvre	Préparation jeunes arches compétitions nationales individuel et équipe	1.000	1.000	
G2A	Cross	1.200	1.200	
OFCR	Tournoi des As	1.500	1.500	
OFCR	Football cup Barcelona	500	500	
OFCR	Stage de Pâques	400	400	
La pétanque Ruelloise	Le grand prix de la ville	500	500	
La pétanque Ruelloise	École de pétanque	400	400	
CSAR Canoë	Renouvellement d'une remorque	1.000	1.000	
CSAR Plongée sous-marine	Achat climatiseur local compresseur	500	500	
URMBH	Mini handball tour	300	300	
URMBH	Hand nenette	300	300	
ROCA	Voyage au Chambon	300	300	
Tennis Club de Ruelle	Tennis à l'école	400	400	
Tennis Club de Ruelle	Sport adapté	200	200	
Ruelle Gym	Formation encadrement loisirs, baby et jugement compétition	300	300	
Ruelle Gym	Renouvellement matériel	1.000	1.000	
Angoulême Vélo Club	Course cycliste	1.800	1.800	
TOTAL		11.650€		
SUBVENTIONS DIVERSES SUR PROJET				
ACAR	Guinguette des commerçants	500	500	
Association Parents Elèves Doisneau/Centre	Spectacle kermesse fin année	200	200	
Axe Humanitaire des Volontés Européennes et Camerounaises (AHVEC)	Atelier « Le wax et le réemploi » médiathèque	150	150	
Axe Humanitaire des Volontés Européennes et Camerounaises (AHVEC)	Atelier fabrication bijou perlé d'inspiration de la culture Camerounaise médiathèque	250	250	
Association Musicale de Ruelle	Fête des élèves : examens départementaux	0	0	
Association Musicale de Ruelle	Concert annuel Théâtre Jean Ferrat	1.500	1.500	
Association des Riffauds Animation	Vide grenier	100	100	
Association des Riffauds Animation	Marches mensuelles	0	0	
Association des Riffauds Animation	Repas de la butte	100	100	
Club photo	Ruelle info photo	500	500	
Comité des jumelages	Accueil délégation Irlande	0	0	
Maison des Lycéens	Sortie Escape Game sur le cyber harcèlement	300	300	
Poiplum	Création d'un livre d'estampes sur la	200	200	

	thématique "Terre mère"			
FCOL	Festival du Livre Jeunesse 2025	2.000	2.000	
FJEP	Telethon 2025	1.200	1.200	
TOTAL	AR Prefecture	7.000€	7.000€	
016-211602917-20250414-CM_140425_11-DE				
Recu le 17/04/2025				
Totaux budgétisés		18.650€	18.650€	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme,
 Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 16 avril 2025.



Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire
 Après dépôt en Préfecture
 Le **1-8 AVR. 2025**
 Et publication ou notification
 Du **1-8 AVR. 2025**
 Pour Le Maire, la DGS



Valérie COUTARD

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE **MAIRIE Prefecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20250414-CM_140425_12-DE
Reçu le 17/04/2025*****
SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	22	27

DATE DE CONVOCATION

07 AVRIL 2025

DATE D'AFFICHAGE

17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRE, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Mme Isabelle BOUTHINON-LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Audrey ALLARD, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à M. ALBERT, Mme GRANET à Mme MARC, Mme ALLARD à M. VERRIERE, M. BEINCHET à M. BOUSSARIE.

Madame Christelle ROBUCHON a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION DT 16 »

Exposé :

« Monsieur le maire informe l'assemblée que par courrier en date du 13 décembre 2024, l'association « Les amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation DT 16 » sollicite une subvention d'un montant de 1 000 € pour l'organisation d'un voyage à Paris, le 27 mai 2025, pour le 82^{ème} anniversaire de la création du Conseil National de la Résistance en hommage à Jean Moulin.

14 enfants du Conseil Municipal des Jeunes de la commune participeront à cette journée.

Aussi, Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation DT 16 » d'un montant de 1 000 (mille euros). »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation DT 16 » d'un montant de 1 000 (mille euros).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

RUELLE SUR TOUVRE, le 16 avril 2025.



Le Maire

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 18 AVR. 2025

Et publication ou notification

Du 18 AVR. 2025

Pour Le Maire, la DGS

Coline COUTARD



AR Prefecture

016-211602917-20250414-CM_140425_12-DE
Reçu le 17/04/2025

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20250414-CM_140425_13-DE
Reçu le 17/04/2025*****
SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	22	27

DATE DE CONVOCATION
07 AVRIL 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRE, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Mme Isabelle BOUTHINON-LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Audrey ALLARD, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à M. ALBERT, Mme GRANET à Mme MARC, Mme ALLARD à M. VERRIERE, M. BEINCHET à M. BOUSSARIE.

Madame Christelle ROBUCHON a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

CREATION DE 12 POSTES SAISONNIERS - ETE 2025 - A TEMPS COMPLET

Exposé :

« Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux durant la période du 1^{er} juillet au 31 août 2024 notamment en raison des départs en congés annuels, mais également de permettre à des jeunes de 16 à 18 ans d'acquérir une première expérience professionnelle, la Commune souhaite recourir à des emplois saisonniers.

Ces emplois saisonniers seraient pourvus par période de deux semaines, soit 3 agents contractuels du 7 juillet au 19 juillet, 3 agents contractuels du 21 juillet au 2 août, 3 agents contractuels du 4 août au 16 août et 3 agents contractuels du 18 août au 30 août 2025.

12 agents contractuels seraient recrutés à temps complet, pour être affectés aux services techniques de proximité, services administratifs et/ou à la médiathèque, selon les nécessités des services, dont 4 agents seraient recrutés à temps complet (du mardi au samedi) pour être mis à disposition du club de canoé de la ville à raison de 21/35^{ème} et affectés à l'un des autres services pour 14/35^{ème}.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de :

- CREER 12 emplois contractuels à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2024 ;
- FIXER la rémunération au 1^{er} échelon du 1^{er} grade de catégorie C : Indice brut 367 – Indice majoré 366 ;
- L'AUTORISER à signer à convention de mise à disposition de personnel telle qu'annexée ;
- L'AUTORISER à signer les contrats de nomination ainsi que tous les actes nécessaires.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 07 avril 2025, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3,
Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Décide de créer 12 emplois contractuels à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2024 ;
- Fixe la rémunération au 1^{er} échelon du 1^{er} grade de catégorie C : Indice brut 367 – Indice majoré 366 ;
- Autorise Monsieur le maire à signer à convention de mise à disposition de personnel telle qu'annexée ;
- Autorise Monsieur le maire à signer les contrats de nomination ainsi que tous les actes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUTRE, le 16 avril 2025.



Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 18 AVR. 2025
Et publication ou notification
Du 18 AVR. 2025
Pour Le Maire, la DGS



Caroline COUTARD

AR Prefecture

016-211602917-20250414-CM_140425_13-DE
Reçu le 17/04/2025

Annexe 1

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL
EMPLOI ETE 2025

CSA Ruelle Canoë/ Commune de Ruelle Sur Touvre

Entre

La Commune de Ruelle sur Touvre, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Luc VALANTIN, dénommée ci-après « La Commune »

et

Le CSAR Canoë représenté par sa Présidente, Madame Ophélie MILLET, dénommé ci-après « Club de Canoë-Kayak »

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L 332-23, 2°,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1: Objet et durée de la mise à disposition

La Commune de Ruelle Sur Touvre met à disposition du Club de Canoë-Kayak :

- 1 agent non titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques pour exercer les fonctions d'agent polyvalent, sur un temps de travail de 21 heures hebdomadaires, du 7 au 19 juillet 2025,
- 1 agent non titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques pour exercer les fonctions d'agent polyvalent, sur un temps de travail de 21 heures hebdomadaires, du 21 juillet au 2 août 2025,
- 1 agent non titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques pour exercer les fonctions d'agent polyvalent, sur un temps de travail de 21 heures hebdomadaires, du 4 au 16 août 2025,
- 1 agent non titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques pour exercer les fonctions d'agent polyvalent sur un temps de travail de 21 heures du 18 au 30 août 2025,

Article 2: Conditions d'emploi

Le travail de ces agent.e.s mis à disposition est organisé par le Club de Canoë-Kayak :

- Horaires :
 - du mardi au vendredi de 14 heures à 18 heures
 - le samedi de 14 heures à 19 heures

Missions confiées :

- Accueil physique et téléphonique
- Manutention de matériel de navigation
- Entretien du club (intérieur/extérieur)

Pour chacune des périodes le jeune mis à disposition sera sous l'autorité et la responsabilité hiérarchique de Madame Ophélie MILLET.

La situation administrative (*congés de maladie, absences justifiées, discipline, ...*), de ces agent mis à disposition est gérée par la Commune.

Article 3 : Rémunération

Versement : La Commune versera à ces agent la rémunération correspondant à leur grade d'origine (traitement de base, indemnité de résidence, supplément familial).

En dehors des remboursements de frais, la collectivité ne peut verser à l'intéressé aucun complément de rémunération.

016-211862917-20230414-CM_I40425_13-DE
Reçu le 17/04/2025

Remboursement : Cette mise à disposition étant faite à titre gracieux, le Club de Canoë-Kayak est dispensé du remboursement à la Commune des montants de la rémunération et charges sociales afférentes à ces agents mis à disposition.

Le Club de Canoë-Kayak devra valoriser dans ses écritures comptables cette mise à disposition des jeunes aux associations à titre gracieux en tenant compte des éléments suivants :

- Coût de la rémunération et charges par quinzaine : 554,93 €
Soit un coût total pour l'ensemble de la mise à disposition de 2 219,72 €.

ARTICLE 4 - Fin de la mise à disposition

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à la demande :

- du Club de Canoë-Kayak
- de la Commune

sous réserve d'un préavis de un mois.

ARTICLE 5 - Juridiction compétente en cas de litige

Tous les litiges qui peuvent résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Poitiers.

ARTICLE 6 - La présente convention sera portée à la connaissance des agent.e.s concerné.e.s qui l'accepteront par signature de leur arrêté individuel de nomination mentionnant cette mise à disposition.

Fait à ,
Le ,
Pour le Club de Canoë-Kayak,
La Présidente,

Fait à Ruelle sur Touvre,
Le
Pour la collectivité d'origine,
Le Maire adjoint aux Ressources
Humaines,

Ophélie MILLET

Yannick PERONNET

DE LA CHARENTE **Préfecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20250414-CM_140425_14-DE
Reçu le 17/04/2025*****
SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	22	27

DATE DE CONVOCATION
07 AVRIL 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRE, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Mme Isabelle BOUTHINON-LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Audrey ALLARD, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à M. ALBERT, Mme GRANET à Mme MARC, Mme ALLARD à M. VERRIERE, M. BEINCHET à M. BOUSSARIE.

Madame Christelle ROBUCHON a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

COMMISSIONS MUNICIPALES.

Exposé :

« Suite à la démission de Madame Séverine MANAT de son poste de conseillère municipale, Monsieur Thierry BUISSET a fait part à Monsieur le Maire de son désir d'intégrer les commissions suivantes :

- Démocratie locale, culture et communication,
- Personnel, finances et intercommunalités,
- Aménagement durable du territoire, cadre de vie et environnement,
- Actions sociales et solidarités.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la nouvelle liste des commissions municipales ci-jointe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 16 avril 2025.



Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 18 AVR. 2025
Et publication ou notification
Du 18 AVR. 2025
Pour Le Maire, la DGS



Caroline COUTARD

AR Prefecture

016-211602917-20250414-CM_140425_14-DE
Reçu le 17/04/2025

COMMISSIONS MUNICIPALES

PRESIDENT : Jean Luc VALANTIN - Maire

Mise à jour au 14 avril 2025

AR
016-211602917
Reçu le 17/04/25

DEMOCRATIE LOCALE, CULTURE ET COMMUNICATION	SPORTS, ASSOCIATIONS ET EQUIPEMENTS	PERSONNEL FINANCES ET INTERCOMMUNALITES	PETITE ENFANCE, VIE SCOLAIRE ET POLITIQUE JEUNESSE	AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT	TRAVAUX, PATRIMOINE, MOBILITE ET SECURITE	ACTIONS SOCIALES ET SOLIDARITES
Muriel DEZIER (VP) Audrey ALLARD Mehdi BENOUIARREK Alain CHAUME Guillaume ROUZAUD Lionel VERRIERE Julien AUDEBERT Christelle ROBUCHON Yves MERINE Isabelle BOUTHINON LAINÉ Thierry BUISSET	Patrick DELAGE (VP) André ALBERT Alain BOUSSARIE Alain DUPONT Aline GRANET Yannick PERONNET Chantal THOMAS Julien DELAGE Minerve CALDERARI Olivier BEINCHET Thomas DAYGRES	Yannick PERONNET (VP) Alain CHAUME Patrick DELAGE Catherine DESCHAMPS Muriel DEZIER Alain DUPONT Annie MARC Guillaume ROUZAUD Lionel VERRIERE Fatma ZIAD Minerve CALDERARI Christelle ROBUCHON Thierry BUISSET	Catherine DESCHAMPS (VP) Audrey ALLARD Alain CHAUME Christophe CHOPINET Patrick DELAGE Julien DELAGE Muriel DEZIER Annie MARC Alexia RIFFÉ Christelle ROBUCHON Richard CHAULET Olivier BEINCHET Yves MERINE	Lionel VERRIERE (VP) Audrey ALLARD Mehdi BENOUIARREK Julien DELAGE Chantal THOMAS Fatma ZIAD Richard CHAULET Olivier BEINCHET Thomas DAYGRES Yves MERINE Thierry BUISSET	Alain DUPONT (VP) André ALBERT Alain BOUSSARIE Alain CHAUME Christophe CHOPINET Patrick DELAGE Yannick PERONNET Guillaume ROUZAUD Minerve CALDERARI Julien AUDEBERT Isabelle BOUTHINON LAINÉ	Année (MVP) Muriel DEZIER Lionel VERRIERE Catherine DESCHAMPS Fatma ZIAD Mehdi BENOUIARREK Aline GRANET Guillaume ROUZAUD Alain BOUSSARIE Richard CHAULET Thomas DAYGRES Isabelle BOUTHINON LAINÉ Thierry BUISSET

VP : Vice-président.e

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	
Titulaires	Suppléants
Serge ANDRIÉS Christian BOUSSARIE Jacques BRIE Isabelle BOUTHINON LAINÉ Bernadette VIEUILLE Lucienne GAILLARD Yves MERINE Alain CHAUME	Joël AUBERT Pascal LHOMME Thierry BUISSET Alain MANDON Olivier BEINCHET André-Daniel ALBERT Sophie RIFFÉ Chantal THOMAS

Commission d'appel d'offres et atelier MAPA
Titulaires Alain DUPONT Alain BOUSSARIE Patrick DELAGE Lionel VERRIERE Julien AUDEBERT Suppléants André ALBERT Aline GRANET Christophe CHOPINET Yannick PERONNET Thomas DAYGRES

AR Prefecture

016-211602917-20250414-CM_140425_14-DE
Reçu le 17/04/2025

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20250414-CM_140425_15-DE
Reçu le 17/04/2025

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	22	27

DATE DE CONVOCATION

07 AVRIL 2025

DATE D'AFFICHAGE

17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRE, Mme Christelle ROBUCHON, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Mme Isabelle BOUTHINON-LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, Mme Audrey ALLARD, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à M. ALBERT, Mme GRANET à Mme MARC, Mme ALLARD à M. VERRIERE, M. BEINCHET à M. BOUSSARIE.

Madame Christelle ROBUCHON a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

CONSTAT DE DESAFFECTATION DEFINITIVE DES PARCELLES AN N°273 et N°380

Exposé :

« Monsieur le maire rappelle que la commune est sur le point de céder les parcelles cadastrées AN n°273 et n°380 sur lesquelles sont assises l'ancienne crèche « *les petits pieds de Ruelle* ».

Par délibération en date du 3 juin 2024, le conseil municipal décidait du déclassement et de la désaffectation différée de ces parcelles.

Effectivement, les besoins du service public d'accueil de la petite enfance nécessitaient que cette désaffectation ne prenne effet que dans un délai d'un an, laissant la possibilité de mettre en service la nouvelle crèche.

La nouvelle crèche a été édifée sur les parcelles cadastrées section BD n°881, 903 et 900 et est mise en service effective depuis le 22 août 2024.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de :

- CONSTATER la mise en service de la nouvelle crèche ;
- CONSTATER le caractère définitif du déclassement et de la désaffectation de l'ancienne crèche située sur les parcelles cadastrées AN n° 273 et n° 380. »

Délibéré :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 2141-2,

Vu la délibération du 4 juin 2024 portant sur la désaffectation différée des parcelles AN n° 273 et n° 380,

Vu l'attestation d'ouverture de la nouvelle crèche en date du 25 juillet 2024,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

~~CONSTATE la mise en service de la nouvelle crèche ;~~

- ~~CONSTATE le caractère définitif du~~ **declassement et de la désaffectation de l'ancienne crèche située sur les parcelles cadastrées AN n° 273 et n° 380.**

016-211602917-20250414-CM_140425_15-DE
Reçu le 17/04/2025

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Maire de RUELLE SUR TOUVRE, le 16 avril 2025.



Le Maire

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le **18 AVR 2025**
Et publication ou notification
Du **18 AVR 2025**
Pour Le Maire, la DGS

Caroline COUTARE



VILLE DE RUELLE SUR TOUVRE

AR Prefecture	DECISION DU MAIRE
016-211602917-20250318-DECISION_030525_AKK	PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Reçu le 19/03/2025	[N° 03 DD/2025]
Le Maire de la Ville de Ruelle sur Touvre,	

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R2321-2 du CGCT modifié par le décret n° 2022-1008 du 15 juillet 2022 qui introduit dans la partie réglementaire du CGCT la suppression de l'obligation pour les assemblées délibérantes de délibérer pour autoriser la constitution, l'ajustement ou la reprise d'une provision. Ainsi, à compter du 16 juillet 2022, le Maire devient seul compétent pour gérer les provisions obligatoires facultatives ;

Vu l'état des restes à recouvrer en date du 29 janvier 2025 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 mars 2025 portant sur le vote du budget général de la commune fixant les crédits nécessaires au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » ;

Considérant :

- que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation ;
- que lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le Comptable public, une provision doit être constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le Comptable public ;
- que dès lors que les créances non recouvrées ont fait l'objet d'une procédure de contentieux par le Comptable public sans résultat probant, les chances de les régulariser s'amenuisent et le risque d'irrecouvrabilité s'accroît avec le temps ;
- que procéder à des provisions avec une dépréciation calculée selon l'ancienneté des créances permet une comptabilisation progressive, qui applique des taux proportionnellement plus élevés et pertinents face à un recouvrement temporel compromis. }

DECIDE

Article 1^{er} : d'adopter pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, pour l'ensemble des budgets, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière quivante : Taux de dépréciation : 40 % pour les créances de plus de 2 ans..

Article 2 : Les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Article 3 : Les provisions ajustées annuellement soit par le biais d'une reprise de provision si les créances éligibles ont diminué (par un recouvrement ou une admission en non valeurs) soit par le biais d'un complément si le provisionnement antérieur est devenu insuffisant.

Article 4 : Pour l'exercice 2025 l'examen des restes à recouvrer fait apparaître un besoin de provisionnement d'un montant de 955.30 euros. Compte tenu du solde de provisionnement des années précédentes de 730 euros, l'ajustement des provisions sera fait par l'émission d'un mandat au compte 6817 d'un montant de 226 euros.

Article 5 : conformément aux articles R 421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou sa publication. }

Article 6 : La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Charente.

Article 7 : Ampliation de la présente décision sera remise au comptable public assignataire.

Fait à RUELLE SUR TOUVRE le 18 mars 2025.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



